

VILLE DU RUANDA URUNDI.  
DÉNCE DU RUANDA.  
1346/M.R.9

M B / 347

Kigali, le 16 Juin 1928.

Ordre de Service.  
Messieurs les Délégués,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je  
fais exécuter procéder à des envois de yatagans avec ceinturon et porte-ya-  
tagan conformément au tableau de répartition ci-après:

KIGALI	35	KISENYI	8
NYANZA	6	RUHENERI	6
BUTARE	11	KABAYA	6
SHANGUGU	3	GATSIBU	8
LUBINGERA	17	RIKIRA	11.

Les ceinturons et porte-yatagan sont envoyés par la  
poste.



Le Résident du Ruanda.  
G. Mortehan.

